



Commune de Doizieux
Département de la Loire
Région Auvergne-Rhône-Alpes

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE





DOIZIEUX

Acronymes

BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CIS	Centre d'Incendie et de Secours
CNPE	Centrale Nucléaire de Production d'Electricité
COS	Commandant des Opérations de Secours
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DOS	Directeur des Opérations de Secours
Plan ORSEC	Plan Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile
PCC	Poste de Commandement Communal
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PPI	Plan Particulier d'Intervention
RAC	Responsable des Actions Communales
RN	Risques Naturels
RT	Risques Technologiques
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours



DOIZIEUX

Sommaire

I. Introduction

- A. Destinataires du document et confidentialité
- B. Mises à jour
- C. Cadre juridique
- D. Arrêté municipal
- E. Présentation de la commune

II. Diagnostic des risques

- A. Fiches-événement Risques Naturels
- B. Fiches-événement Risques Technologiques

III. Pré-alerte et alerte

- A. Organisation
- B. Schéma global d'alerte des services municipaux et de la population
- C. Les moyens d'émission d'alerte de la commune

IV. Les moyens recensés

- A. Moyens à disposition de l'action communale
- B. Moyens à disposition du PCC
- C. Fiche-partenariat avec La-Terrasse-sur-Dorlay

V. Gestion de crise : la cellule de crise communale

- A. Modalité de déclenchement du PCS
- B. Procédure de déclenchement du PCS
- C. Annuaire des membres de la cellule de crise
- D. Organigramme de crise
- E. Fiches-mission
- F. Annuaire opérationnel
- G. Main courante
- H. Arrêté de réquisition
- I. Registre d'accueil du public en Mairie
- J. Registre des entrées et des sorties des hébergements

VI. Fiches-Actions

- A. Introduction
- B. Feux de forêts
- C. Inondations
- D. Mouvements de terrain
- E. Rupture de barrage
- F. Sismicité
- G. Tempête

VII. Annexes

INTRODUCTION



DOIZIEUX

Destinataire du PCS :

- Destinataires externes de la version papier complète du PCS :
 - M. le Préfet de la Loire
 - M. le Directeur Départemental des Services de Secours
 - M. le Directeur Départemental du Groupement de Gendarmerie de la Loire

- Version papier simplifiée du PCS consultable par le public :
 - Version conservée à la Mairie de Doizieux (Accueil)

- Destinataires internes de la version informatique complète du PCS :
 - Mairie

- Destinataires internes d'une version informatique simplifiée du PCS :
 - Version accessible par tous sur le serveur commun de la mairie

La version simplifiée du PCS est une version dont les données nominatives et téléphoniques ont été retirées.

Confidentialité :

Certains éléments de ce Plan Communal de Sauvegarde ont une valeur confidentielle et ne doivent être utilisés qu'aux fins déterminées par la réglementation, à savoir la gestion de crise.

Une partie de ce document, et plus particulièrement les annuaires et les fiches supports, doit donc faire l'objet d'une attention toute particulière puisqu'ils contiennent des données nominatives et téléphoniques d'acteurs extérieurs souvent privées et personnelles.

	<p>Aspect réglementaire</p>	<p>Introduction</p>
---	-----------------------------	----------------------------

- **Selon l'article L.731-3 du Code de la Sécurité Intérieure :** "Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. [...] Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention."

- **Selon l'article L.2212-2 du Code des Collectivités Territoriales :** "La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment [...] le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure."

- **Selon l'article L.125-2 du Code de l'Environnement :** " Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque, ainsi que sur les garanties prévues à [l'article L. 125-1](#) du code des assurances."



Présentation de la commune

Introduction

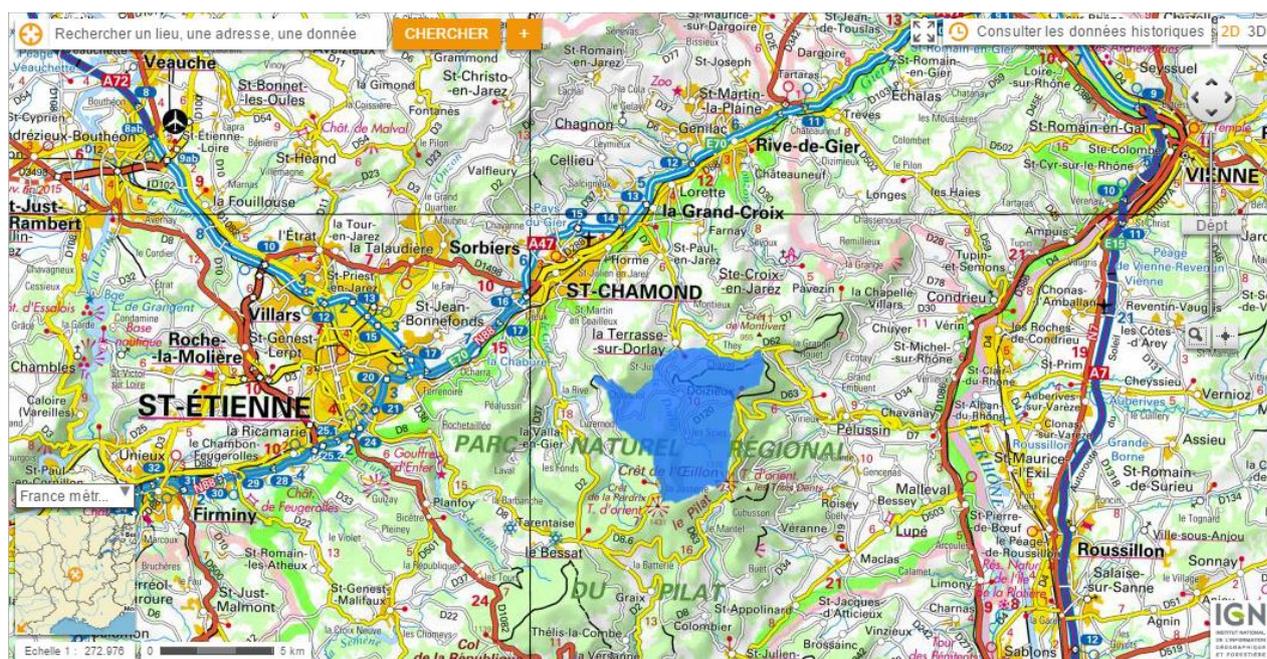
Doizieux est une commune située dans le département de la Loire (42) dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette commune fait partie de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole ainsi que du Parc Naturel Régional du Pilat (créé le 17 mai 1974). Ses coordonnées géographiques sont 45° 25' 41" Nord (latitude) et 4° 35' 12" Est (longitude).

Doizieux compte 856 habitants au 1^{er} janvier 2016 (recensement de 2015) pour une superficie d'environ 27,86 kms² ; la densité de population est donc de 31 hab./km². Cette population est répartie entre le bourg principal, le bourg de Saint-Just-en-Doizieux et une cinquantaine de hameaux.

Cette commune située à la bordure Nord-Est du Massif Central a pour altitude moyenne environ 935 m, avec un point haut culminant à 1390 m (à l'Ouest du Crêt de l'Oeillon au Sud de la commune) et un point bas à 480 m (à l'aval du barrage, au Nord de la commune).

Cette commune est située dans le bassin-versant du Dorlay et est traversée par ce cours d'eau. Celui-ci prend sa source près du Crêt de l'Oeillon à Doizieux et se jette dans le Gier à La-Grand-Croix. Un barrage a été construit sur le Dorlay à la limite entre Doizieux et La-Terrasse-sur-Dorlay en 1973 afin d'alimenter en eau potable une partie de la vallée du Gier.

Doizieux est assez proche de deux des principaux centres politiques et économiques de la région, à savoir Saint-Etienne (préfecture départementale) située à environ 16 kms de Doizieux et Lyon (préfecture régionale) située, elle, à une quarantaine de kilomètres de distance.



Source : Géoportail

La commune de Doizieux est une commune de 856 habitants ne disposant que de faibles moyens. Rédiger le PCS de la commune consiste à prévoir une organisation communale humaine et matérielle adaptée aux moyens, tout en respectant un schéma d'organisation indiqué par l'échelon supérieur. Cela dans le but de rendre le plus efficace possible, en cas de crise, les actions engagées par toutes les entités d'intervention. Mais pour être le plus efficace possible, outre une bonne organisation, la connaissance des failles et des points faibles de la commune s'avère indispensable.

Connaître les points faibles équivaut à renforcer l'efficacité

Les principaux facteurs d'affaiblissement :

- Trois lignes téléphoniques existent à la Mairie (lieu du PCC).
Il est très probable que ces lignes soient saturées dès le début de la crise.
=> Bien informer la population qu'il faut éviter d'utiliser le téléphone.

- La couverture des téléphones cellulaires n'est pas réalisée à 100% (environ 70%).
Le schéma d'alerte peut être conditionné par ce réseau (gestion des équipes et circuits d'alerte)
=> Probable inertie de la gestion des équipes « terrain » (alerte et logistique)

- Très peu de lignes électriques et téléphoniques enfouies
Aggravation des problèmes de circulation (obstacles terrestres et aériens)
=> Probable ralentissement de la circulation des véhicules de secours

ALEAS / ENJEUX

 DOIZIEUX	Fiche-événement RN1 Feux de forêts	Aléas / Enjeux
--	---	---------------------------

Description de l'aléa	
Définition	<p>La commune est soumise à un aléa feux de forêts. Les causes de formation de feux de forêts sont multiples et peuvent se conjuguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - humaines (allumettes, cigarettes, barbecue... mal éteints, pyromanie volontaire ...). - naturelles (fortes chaleurs, foudre ...). <p>Les conditions météorologiques jouent un rôle important puisque les feux de forêts se déclenchent le plus souvent en été lorsque le bois est sec. De plus, le vent peut attiser les flammes.</p>
Localisation	Les forêts couvrent environ 70% du territoire communal.
Cartes	[voir annexes ; Carte 1]

Informations sur les scénarios	
Description	<p>Les feux de forêts peuvent toucher les habitations, les entreprises... situées à proximité de ces forêts.</p> <p>Comme les facteurs de déclenchement sont multiples, que les limites des forêts ne correspondent pas aux limites administratives de la commune et que les facteurs météorologiques ont un rôle prépondérant, le nombre de scénarios est de ce fait particulièrement élevé.</p>
Prévision	Le départ d'un feu de forêt est difficilement prévisible ; d'autant plus s'il se déclare sur une commune voisine et qu'il se propage.

Enjeux concernés	
Description	<p>Les enjeux se situent en bordure de forêts.</p> <p>Le nombre d'habitations ou d'entreprises affectées par un feu de forêt est fluctuant en fonction des conditions climatiques. Pour cette raison, trois zones ont été retenues : risque fort (0-50 m), risque moyen (50-200 m) et risque faible (> 200 m).</p>
Cartes	[voir annexes ; Carte 2]

	<p>Fiche-événement RN2 Inondations</p>	<p>Aléas / Enjeux</p>
---	--	----------------------------------

Description de l'aléa	
<p>Définition</p>	<p>La commune est soumise à un aléa inondations par crues torrentielles. Les causes de formation de ces crues sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - météorologiques (précipitations intenses, épisodes orageux ...). - topographiques (les fortes pentes concentrent plus rapidement les eaux précipitées vers le talweg). - géologiques (les micaschistes présents sur tout le bassin versant sont imperméables : ils empêchent l'infiltration de l'eau). <p>Les aménagements anthropiques (activités, voiries, remembrement agricole...) peuvent modifier les conditions d'écoulement (imperméabilisation et ruissellement), tout en diminuant les champs d'expansion des crues.</p>
<p>Localisation</p>	<p>Une forte proportion du fond de vallée est susceptible d'être inondée.</p>
<p>Cartes</p>	<p>[voir annexes ; Carte 3]</p>

Informations sur les scénarios	
<p>Description</p>	<p>Les différents seuils de crues peuvent affecter la commune. La gravité de l'aléa est croissant en fonction des seuils : crue décennale > crue trentennale > crue cinquantennale > crue centennale.</p> <p>Ces seuils ont été définis par Saint Etienne Métropole selon des mesures vérifiées (décennale et trentennale) ou des modèles informatiques (cinquantennale et centennale).</p> <p><u>NB</u> : une crue décennale est une crue qui a une "chance" sur 10 d'arriver chaque année !</p>
<p>Scénarios</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décennale : 13.6 m3/s - Trentennale : 22.4 m3/s - Cinquantennale : 26.2 m3/s - Centennale : 31.4 m3/s <p><u>NB</u> : les valeurs n'existent pour le moment qu'en m3/s (débit). Saint Etienne Métropole travaille à les convertir en m (hauteur d'eau) et à les indiquer sur les échelles présentes le long du Dorlay.</p>
<p>Prévision</p>	<p>L'anticipation est réalisée par Saint Etienne Métropole via le système SAPHYRAS. Ce modèle prévient les élus d'astreinte 1^h avant que le phénomène arrive, au minimum (phénomène orageux).</p> <p><u>NB</u> : SAPHYRAS reste un modèle. Il peut arriver que les prévisions soient fausses !</p>

Enjeux concernés

Description	Les enjeux se situent en fond de vallée :		
	Habitations	Entreprises	Services publics
	4	1	1
Cartes	[voir annexes ; Carte 4]		

 DOIZIEUX	Fiche-événement RN3 Mouvements de terrain	Aléas / Enjeux
--	--	---------------------------------

Description de l'aléa	
Définition	<p>La commune est soumise à un aléa mouvements de terrain ; plus précisément érosion de berges, glissements de terrain et coulées de boue. Les causes de formation de ces mouvements sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - érosion de berges : météorologique (précipitations intenses, épisodes orageux...), hydrauliques (force mécanique de l'eau) et l'absence de couverture végétale (pas de racines pour maintenir les berges). - coulées de boue : météorologiques (précipitations intenses) et topographiques (fortes pentes). - glissement de terrain : pédologique (diminution des résistances du sol), météorologique (précipitations intenses) voire anthropiques (augmentation des charges à l'amont par un ouvrage par exemple ou microséisme induit).
Localisation	Une forte proportion des berges du Dorlay (érosion de berges) ainsi que des versants est susceptible d'être soumise à des mouvements de terrain.
Cartes	[voir annexes ; Carte 5]

Informations sur les scénarios	
Description	<p>Les mouvements de terrain n'affectent pas toute la commune. L'aléa érosion de berge ne survient pas le long des berges protégées par la ripisylve ou artificiellement (au niveau de la mairie par exemple). Les aléas glissement de terrain et coulée de boue ne surviennent que sur les versants à fortes pentes non pourvus de végétation ayant un système racinaire développé (une parcelle agricole est plus fortement soumise à ces aléas qu'une parcelle forestière par exemple).</p>
Scénarios	Les mouvements de terrain peuvent affecter les habitations et les entreprises bordant le cours d'eau ou situées en bas de versants.
Prévision	Ces érosions sont difficilement prévisibles. Elles surviennent principalement lors d'épisodes pluvieux notables (consulter Météo-France pour les fortes précipitations).

Enjeux concernés	
Description	Les enjeux se situent le long du Dorlay ou en bas de versants. Selon le BRGM, aucune habitation ou entreprise n'a été endommagée par des mouvements de terrain à ce jour. Néanmoins, des dommages ont été subis sur des éléments de voirie en novembre 1989 (glissement au lieu-dit 'Les Scies') et en novembre 1996 (coulée de boue au lieu-dit 'Mauchamp' et érosion de berge au lieu-dit 'Les Scies').
Cartes	[voir annexes ; Carte 6]

 DOIZIEUX	Fiche-événement RN4 Sismicité (niveau 2)	Aléas / Enjeux
--	---	---------------------------

Description de l'aléa	
Définition	La commune est soumise à un aléa sismicité de niveau 2. Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.
Localisation	L'ensemble du territoire communal est impacté.

Informations sur les scénarios	
Description	La commune de Doizieux est concernée par le risque sismique de niveau 2 (risque faible).
Scénarios	Les dangers possibles suite à un risque sismique sont multiples : <ul style="list-style-type: none"> - humains (le séisme est le risque majeur potentiellement le plus meurtrier en France). - économiques (détériorations et dommages aux habitations, aux usines, aux bâtiments commerciaux, bâtiments publics et infrastructures). - environnementaux (risque de pollutions industrielles par la libération de produits dangereux suite à l'endommagement d'usines).
Prévision	Le risque sismique de niveau 2 est difficilement prévisible car peu surveillé et étudié.

Enjeux concernés	
Description	Toute la commune est impactée, soit 856 habitants en 2015.

	Fiche-évènement RN5 Tempête	Aléas / Enjeux
---	--------------------------------	---------------------------

Description de l'aléa	
Définition	<p>La commune est soumise à un aléa tempête (la commune a été touchée par la tempête de 1999). Les causes de formation de ces tempêtes sont simples : elles se forment lorsque deux masses d'air, aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau), se confrontent. De cette rencontre, naissent des vents pouvant être très violents (il y a tempête lorsque les vents atteignent et/ou dépassent 89 kms/h).</p> <p>Les tempêtes des régions tempérées surviennent surtout au cours des mois d'automne et d'hiver.</p>
Localisation	Toute la commune est impactée.

Informations sur les scénarios	
Scénarios	<p>Une tempête peut soulever les toitures et provoquer l'envol des tuiles. De même, une tempête peut également déraciner les arbres.</p> <p>De ce fait, les dégâts matériels sont plus importants que les dégâts humains. Des habitations, des véhicules ou même des éléments de voirie (ponts, câbles...) peuvent être endommagés voire détruits. Les dégâts sont proportionnels à l'étendue et à la puissance des vents.</p>
Prévision	<p>L'anticipation est réalisée par la Préfecture qui se base sur les prévisions météorologiques de Météo-France.</p> <p><u>NB</u> : les prévisions les plus fiables sont réalisées quelques heures avant l'évènement.</p>

Enjeux concernés	
Description	Toute la commune est impactée, soit 856 habitants en 2015.



DOIZIEUX

Fiche-événement RT1 Industriel

Aléas /
Enjeux

Description de l'aléa

<p>Définition</p>	<p>Le risque industriel affecte la commune <i>via</i> la plate-forme de Saint-Clair-du-Rhône, contenant deux entreprises classées SEVESO II seuil haut :</p> <ul style="list-style-type: none">- ADISSEO France- Tourmaline <p>La commune de Doizieux a été partiellement incluse dans le périmètre de protection le plus large (14 kilomètres) du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la plate-forme de Saint-Clair-du-Rhône (<u>NB</u> : PPI en cours d'élaboration). Le PPI s'appuie sur des scénarios dit "dimensionnants" définis par la réglementation, c'est-à-dire ceux dont les effets sont les plus importants.</p>
<p>Localisation</p>	<p>Saint-Clair-du-Rhône, à environ 14 kilomètres à vol d'oiseau.</p>
<p>Carte (issue du PPI)</p>	

Informations sur les scénarios	
Description	La commune de Doizieux est concernée par le périmètre P3 d'un rayon de 14 000 mètres (3 scénarios).
Dangers possibles	Le danger est basé sur une rupture d'une colonne de l'entreprise ADISSEO France : fuite de produit gazeux - mélange d'acroléine et MSH. Sur l'unité Europe 2 (MMP2), cette fuite engendre des effets toxiques irréversibles.
Prévision	Un accident industriel ne peut être anticipé.

Scénarios				
Scénarios possibles du périmètre P3 impactant la commune		Effets	Cinétique	Seuils des Effets Irréversibles , correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine (50 hPa ou mbar)
Scénario 1	Fuite sur la ligne D 41000 à M 41100	Toxique	Rapide (60 min)	11410 m (de distance de la plate-forme)
Scénario 2	Perte d'intégrité de la colonne D 41000			11500
Scénario 3	Rupture 10% sur tourne en rond en pied de colonne D 41000 avec injection MSH			14000

Fiche d'identité de l'acroléine
Voir pages suivantes, les fiches de Genève sur l'acroléine.

Enjeux concernés	
Description	Toute la commune est impactée (volonté municipale), soit 856 habitants en 2015.



ACROLÉINE (Stabilisée)

CH₂=CHCHO

663

1092

Syn. Propenal, Aldéhyde acrylique ou allylique.
Angl. Acrolein, Acryl or Allyl aldehyde (Inhibited).
All. Acrolein, propenal, Acrylaldehyd (Stabilisiert).

3 3 2 0 4

Toxicité : 330 m
Explosion : 400 m

Ho 218
INRS 57
KB A09
Sax 342
360

DESCRIPTION

Liquide jaunâtre, odeur excessivement désagréable, fortement lacrymogène.
Vapeurs plus lourdes que l'air. Liquide plus léger que l'eau.
Très soluble dans l'eau. Ne réagit pas avec l'eau.
Réaction neutre. Non corrosif. Bon dissolvant. (Plastiques).

DANGERS

Liquide très **INFLAMMABLE** et très volatil. (Temp. d'inflam. : 210°C).
Les vapeurs forment à **toutes** températures des mélanges **EXPLOSIFS** avec l'air.
Produit dangereux pour la santé : Excessivement **IRRITANT** pour les yeux et les voies respiratoires, (Oedème pulmonaire), moins pour la peau. **SUFFOCANT**, **LACRYMOGÈNE**. Toxique.
Attention : Liquide absorbé par la peau. Allergène.
Produit chimiquement **très** réactif. Peut se **polymériser** à la chaleur, même violemment au contact d'acides, de bases, d'amines, peroxydes, CO₂, SO₂...

FEU

Extinction : MOUSSE anti-alcool, eau pulvérisée, (poudre). **REFROIDIR** la citerne. Polymérisation violente possible. Evacuer la zone. **Pas** de poudre ni de CO₂ dans la citerne (Réaction)

MATÉRIEL

Dans tous les cas : Appareils respiratoires, gants, bottes, pantalon ou tablier plastique.
Equiper le masque bien avant la zone dangereuse. Combinaison « anti-gaz » recommandée surtout en cas de grosse fuite. Explosimètre. Pompes, lampes, outils, etc... de type « Ex ».
(Pompe : Inox ; Tuyau : « EPR »). (Filtre : BRUN A).

DÉVERSEMENT

Terre : **Evacuer la population et les sauveteurs non protégés.** Endiguer le liquide.
Boucher les égouts. Pomper et/ou absorber au maximum. **Attention au FEU.**
« Neutraliser » le reste avec une solution de bisulfite (NaHSO₃), ou le brûler.
CHIMISTE... Ventiler les sous-sols. POLLUTION de l'air.

Eau : Endiguer le liquide et le pomper immédiatement. (Très soluble).
Attention au FEU. POLLUTION.

INTOXICATION

Contact : Retirer immédiatement les vêtements souillés. Rincer la peau et les yeux à grande eau. Médecin. (Intoxication possible par contact).
Respiration : Repos absolu, oxygène. Hospitalisation indispensable.
(Effets retardés graves).

Constantes

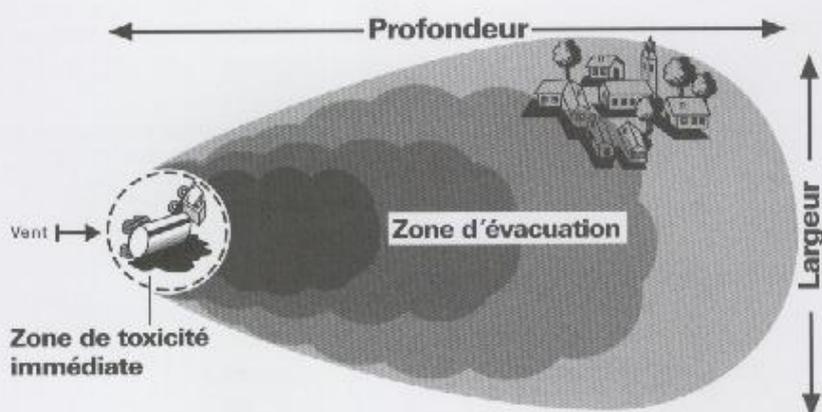
PE : 52°C / PF : -88°C / P vap : 296 mbar / T inflam. : 210°C /
Pt éclair : -26°C / Lim. expl. : 2,8 - 31% vol / Index évap. : /
d vap : 1,9 / d liq : 0,84 / Sol. eau : 214 g/l / VME : 0,1 ppm /
Odeur seuil : 0,2 ppm / Chal. polym. : 17 Kcal/mole / No CAS : 107-02-8 /
C₃H₄O / PM : 56

ACROLÉINE (Stabilisée)

No ONU: 1092

DISTANCES D'ÉVACUATION: (Pour un vent de 10-20 km/h)

Dimension de la flaque	Profondeur de la zone à évacuer	Largeur de la zone à évacuer
20 m ² Ø = 5 m	3200 m	1600 m
80 m ² Ø = 10 m	8000 m	4800 m





Fiche-événement RT2 Nucléaire

**Aléas /
Enjeux**

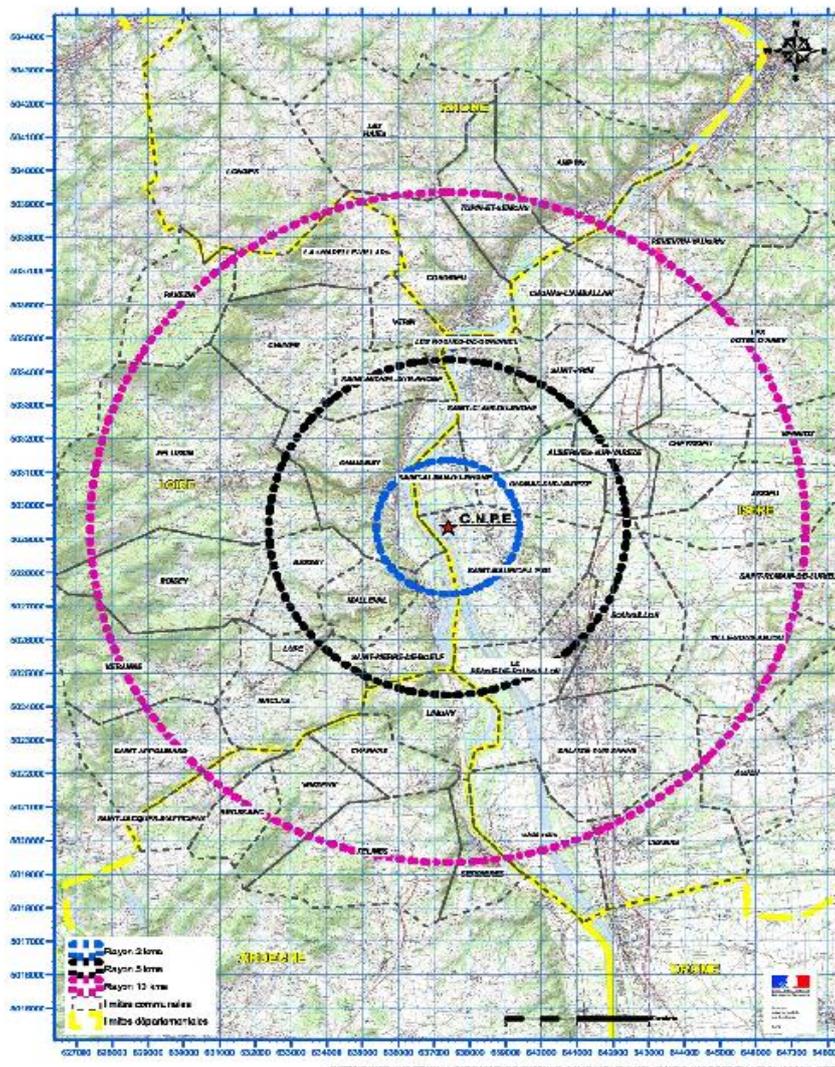
Description de l'aléa

Définition	Le risque nucléaire n'affecte officiellement pas la commune. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la Centrale Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Saint-Alban Saint-Maurice-l'Exil prend en compte trois périmètres de sauvegarde (2, 5 et 10 kilomètres).
Localisation	Saint-Alban, à environ 14 kilomètres à vol d'oiseau.

Carte
(issue du
PPI)

Préfecture de l'Isère SIDPC	PPI ST ALBAN ST MAURICE L'EXIL DOCUMENT GENERAL	Chapitre II - LE CNPE ET LA ZONE P.P.I. Page 25 15 DEC 2010
--------------------------------	---	---

D-1.c) Zones d'application 2, 5 et 10 km



Informations sur les scénarios	
Description	La commune de Doizieux n'est pas concernée par les périmètres de protection P1 (2000 m), P2 (5000 m) ou P3 (10000 m).
Dangers possibles	Le danger est basé sur plusieurs défaillances au niveau du circuit primaire de la CNPE. Ces carences engendrent des effets radioactifs irréversibles.
Prévision	Un accident nucléaire ne peut être anticipé.

Scénarios			
Scénarios possibles impactant la commune		Effets	Cinétique
Scénario 1	Brèche du circuit primaire avec défaillance totale des circuits de secours d'injection d'eau de sécurité	Contamination radioactive	Rapide
Scénario 2	Rupture de tuyauterie de générateur de vapeur, RTGV, avec activité primaire élevée		
Scénario 3	Perte totale du refroidissement du cœur et des appoints au circuit primaire lorsque le réacteur est à l'arrêt, le circuit primaire étant ouvert		
Scénario 4	Perte totale de l'eau alimentaire des générateurs de vapeur avec défaillance totale des circuits de secours d'injection d'eau de sécurité		
Scénario 5	Accidents avec fuites collectées anormales		
Scénario 6	Accidents avec fuites directes anormales		
Scénario 7	Chutes d'aéronefs sur le bâtiment réacteur ou le bâtiment de stockage du combustible irradié		

Fiche d'identité de l'irradiation	
Comportement dans l'atmosphère	Les particules radioactives sont transportées par le vent et peuvent retomber au sol lors d'évènements pluviaux.
Contact physique	Les particules radioactives peuvent contaminer la population par la respiration, le contact cutané ou l'ingestion d'aliments contaminés.
Effets corolaires connus et étudiés	Formation de tous types de cancers, régression de la fertilité et augmentation de la tératogénicité (malformations).

Enjeux concernés	
Description	Toute la commune est impactée (volonté municipale), soit 856 habitants en 2015.

ALERTE



Schéma global d'alerte des services municipaux et de la population

ALERTE

Evènement prévisible

Evènement non prévisible

- Emetteurs de l'alerte**
- Témoins
 - SDIS
 - Préfecture
 - Agents communaux
 - Elus
 - Gendarmerie
 - Météo France
 - Saint Etienne Métropole (SAPHYRAS)

Réception de l'alerte par les élus référents

Répercussion de la pré-alerte en interne

- Services municipaux en pré-alerte**
- Suivre l'évolution du phénomène
 - Se préparer à la crise

Montée en puissance du phénomène

- PCC en alerte**
- Cellule de crise :
- Mise en œuvre des actions du PCS
 - Gestion de la crise

Alerte diffusée à la population

Pour ne pas engendrer de panique, il est nécessaire d'informer préalablement la population

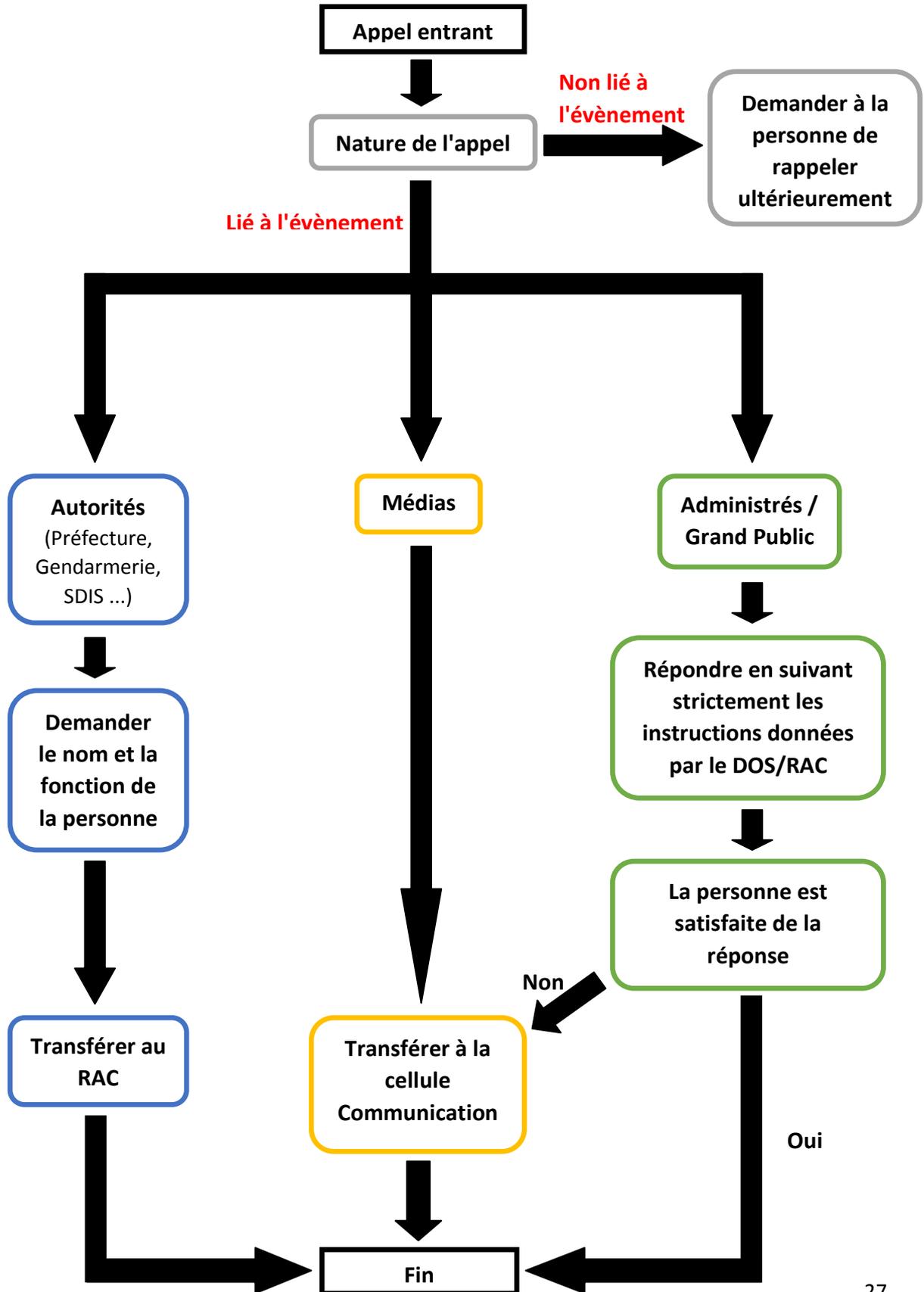
Retour à la normale

URGENCE
Répercussion immédiate de l'alerte



Organigramme
Gestion des appels en Mairie

ALERTE



- Moyens communaux d'émission de l'alerte

Téléalerte Ciiélécom

Utilisation	Observations
Déclenchement pour tout type de risques par la mairie	Nécessité de s'inscrire pour les listes rouges (inscription automatique pour les numéros présents dans l'annuaire)

- Informations de base pour la rédaction d'un message d'alerte
 - Date et heure
 - Nature de l'accident ou de l'alerte, localisation précise de l'évènement
 - Rappel des consignes de sécurité à appliquer
 - Le cas échéant :
 - précisions sur les mesures de sauvegarde mises en place par la commune
 - en cas d'évacuation :
 - ❖ consignes avant d'évacuer son logement
 - ❖ liste des documents ou affaires indispensables à prendre avant d'évacuer
 - ❖ lieux d'accueil
 - Numéro de téléphone de la mairie et des secours



Moyens

	Moyens à disposition de l'action communale	MOYENS
---	--	---------------

La commune de Doizieux est une petite commune ayant des moyens proportionnels à sa taille pour aider les populations et essayer de contrer les aléas.

- Transport
 - Camion
 - Tracteur, avec chargeur et mini-pelle

- Outillage
 - Débroussailleuse
 - Epareuse
 - Taille-haie
 - Tronçonneuse

- Autre
 - Groupe électrogène

- Relogement
 - Eglise Saint-Laurent (capacité : 150 places)
 - Eglise Saint-Just (capacité : 150 places)
 - Salle polyvalente avec WC (capacité : 160 places)
 - Salle des associations avec WC (capacité : 60 places) -> accès à la salle par un escalier
 - Salle des associations de Saint-Just avec WC (capacité : 20 places)
 - Salle du stade (capacité : 20 places)
 - Tour médiévale (capacité : 19 places)

- Ravitaillement
 - Cantine scolaire -> cuisine centrale et possibilité de stockage de denrées alimentaires
 - Salle polyvalente -> cuisine centrale et possibilité de stockage de denrées alimentaires

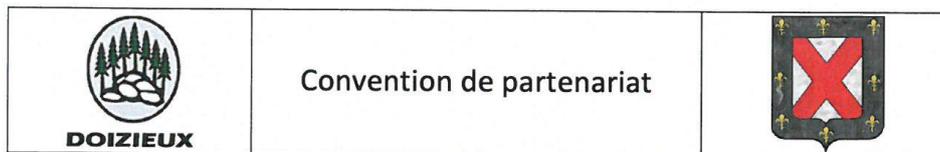
- Moyens privés
 - Gîte 'de Chavanoil' (capacité : 8 places)
 - Gîte 'Domaine de la Tour' (capacité : 80 places en été seulement)
 - Gîte 'La Grange aux Chouettes' (capacité : 34 places)
 - Gîte 'La Ptite Poule Rousse' (capacité : 13 places)
 - Gîte 'Loft O'Vert' (capacité : 4 places)
 - Chambres d'hôtes 'de la Croix du Collet' (capacité : 12 places)

 - Restaurant 'Auberge du May' (capacité : 70 couverts)
 - Restaurant 'Auberge du Planil' (capacité : 100 couverts)
 - Restaurant 'Chez Jean-Marie' (capacité : 45 couverts)
 - Restaurant 'Domaine de la Tour' (capacité : 140 couverts)
 - Restaurant 'La Croix du Collet' (capacité : 80 couverts)
 - Restaurant 'Les Pieds dans l'O' (capacité : 90 couverts)
 - Bar-Restaurant 'Le Ptit Saint-Just' (capacité : 40 couverts)
 - Restaurant 'La Ptite Poule Rousse' (capacité : 60 couverts)

 <p>DOIZIEUX</p>	<h2>Moyens à disposition du PCC</h2>	<h2>MOYENS</h2>
--	--------------------------------------	-----------------

Le PCC se situant en Mairie, les moyens à disposition pour le PCC sont :

- 2 lignes téléphoniques
- 3 ordinateurs, avec connexion à Internet
- 1 fax
- 1 imprimante (faisant également photocopieuse)
- 1 PCS en version papier
- cartographies (format A1 ou A0)



ENTRE

La Mairie de Doizieux
Située à 1 place de la Platière, Doizieux
Représentée par Jean-Philippe Porcherot
En sa qualité de Maire
Dûment habilité aux fins des présentes,
Ci-après dénommée Mairie de Doizieux

D'une part,

ET

La Mairie de La-Terrasse-sur-Dorlay
Située à place des Artisans-Boulangers, La-Terrasse-sur-Dorlay
Représentée par Michèle Niebudkowski
En sa qualité de Maire
Dûment habilitée aux fins des présentes,
Ci-après dénommée Mairie de La-Terrasse-sur-Dorlay

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat établi entre la Mairie de Doizieux et la Mairie de La-Terrasse-sur-Dorlay afin de se porter mutuellement assistance lors d'un événement nécessitant le déclenchement du plan communal de sauvegarde d'une des deux parties, si elle en éprouve le besoin.

Article 2 : Obligations de la Mairie de Doizieux et de la Mairie de La-Terrasse-sur-Dorlay

La Mairie de Doizieux et la Mairie de La-Terrasse-sur-Dorlay s'engagent à :

- mettre à disposition leur matériel communal, si ce dernier est disponible.
- mettre à disposition leurs moyens de relogement communaux, si ces derniers sont disponibles.

Article 3 : Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties.

Article 4 : Résiliation

En cas de non respect des termes de la convention, chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en prévenant l'autre partie un mois à l'avance par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception sans aucune indemnité à l'une ou l'autre des parties.

Article 5 : Litige

En cas d'inexécution partielle ou totale de la présente convention, et après que toute tentative d'arrangement amiable ait été tentée, la partie lésée se réserve le droit de faire constater cette inexécution par huissier, et de saisir la juridiction compétente.

Etablie en deux exemplaires originaux.

Fait à *Doizieux*
Le 27/09/2016,

Pour la Mairie de Doizieux (*),

Mr. Porcherot

Lu et approuvé



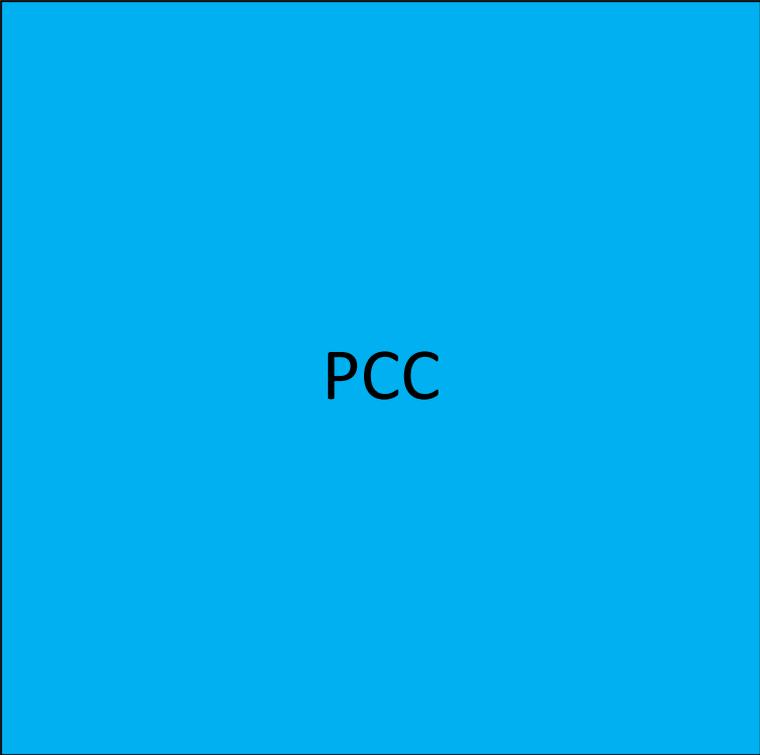
Pour la Mairie de La-Terrasse-sur-Dorlay(*),

Mme. Niebudkowski

Lu et approuvé



(*) Signature précédée de la mention *Lu et approuvé*.



PCC

 DOIZIEUX	<h2>Modalité de déclenchement du PCS</h2>	PCC
--	---	------------

Le plan communal de sauvegarde est déclenché par le Maire, ou par son représentant désigné.

Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché :

- de la propre initiative du Maire, dès lors que les renseignements reçus ne laissent pas de doute sur la nature de l'évènement (cf. Procédure de déclenchement du PCS). Il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale.
- à la demande de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant).

Le déclenchement du plan fait l'objet d'un arrêté municipal. Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci décide d'activer ou non la Cellule de Crise Communale. Le Maire prévient les responsables de chaque cellule et leur demande de se rendre au Poste de Commandement Communal localisé à la Mairie de Doizieux.

Substitution du Maire par le Préfet :

Conformément à la réglementation en vigueur, le Maire est Directeur des Opérations de Secours (DOS). Il met en place les premières mesures d'urgence avec le Commandement des Opérations de Secours (COS).

Dans le cas où l'évènement dépasse les capacités de la commune, la fonction de DOS revient alors au Préfet. Le préfet devient Directeur des Opérations de Secours dans les cas suivants :

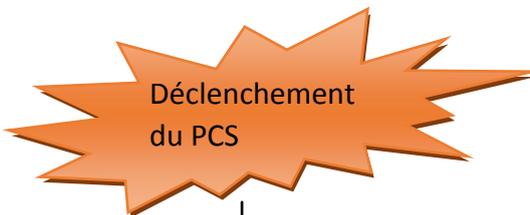
- si le maire en fait la demande pour obtenir un soutien dans les opérations à mener.
- si le sinistre concerne le territoire de plusieurs communes.
- s'il n'a pas été pourvu aux mesures nécessaires par le maire, après une mise en demeure du préfet restée sans résultat.
- dans le cas d'un déclenchement du plan ORSEC.

Lorsque le préfet prend la direction des opérations, le maire assure toujours sur le territoire de sa commune la responsabilité de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde vis-à-vis de ses habitants (alerte, évacuation...) ou des missions que le préfet peut être amené à lui confier (accueil éventuel de personnes évacuées...).



La situation nécessite-elle le déclenchement du PCS ?

- Nombre de victimes / blessés / sinistrés potentiels important ?
- Dégâts matériels potentiels importants ?
- Coupure d'axes routiers ?
- Déclenchement du PCS demandé par la Préfecture / le SDIS / la Gendarmerie



Heures ouvrables :

- Gestion normale

Heures non ouvrables :

- Le Maire et ses adjoints

Mobilisation des membres des cellules de crise (cf. annuaire de crise)





DOIZIEUX

Annuaire des membres de la cellule de crise

PCC

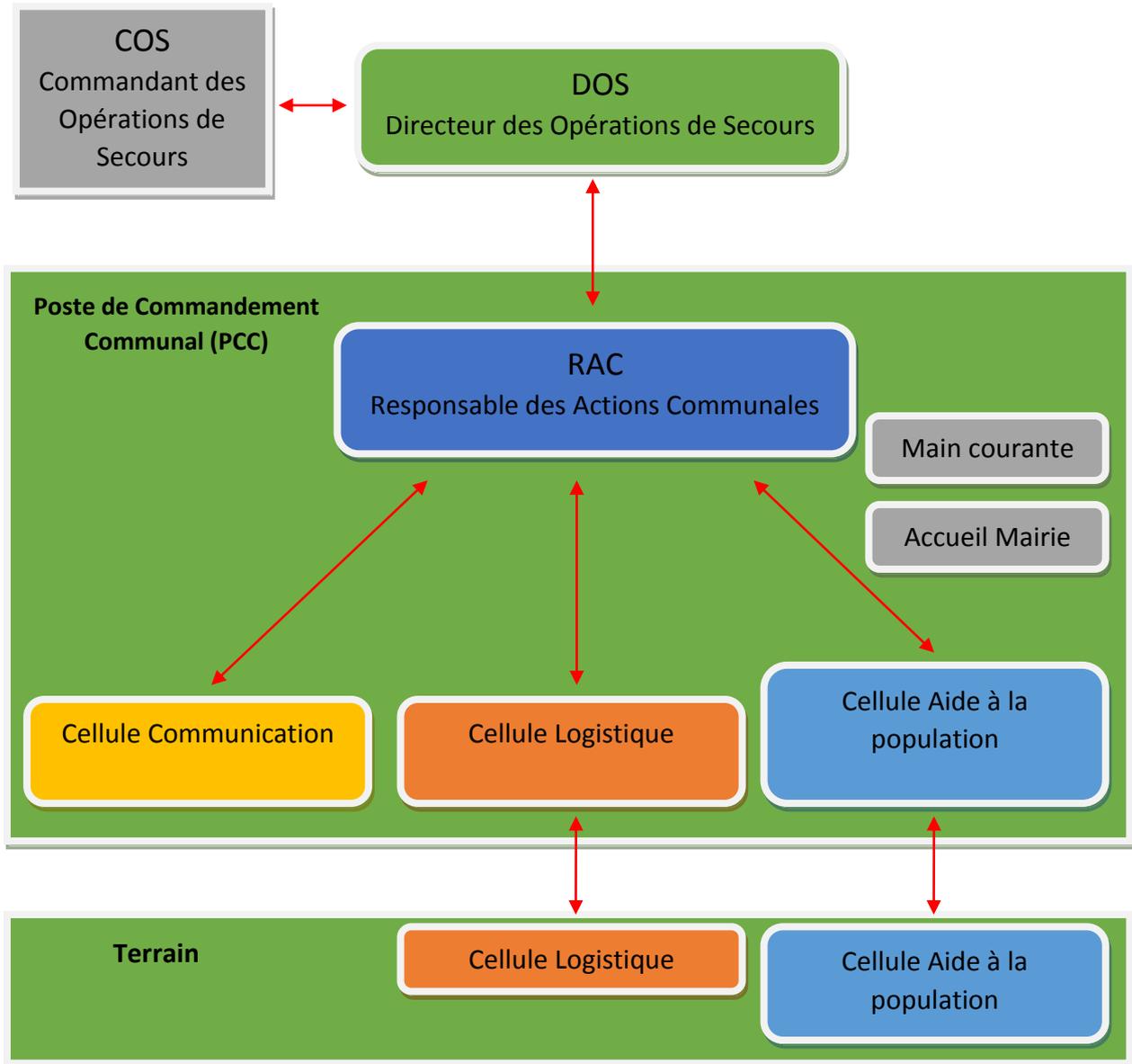
Prénom	Nom	Téléphone fixe	Téléphone portable
Hans	Albert		
Jacques	Chomienne		
Michaël	Crozet		
Patricia	Pawelak		
Aimé	Poncet		
Jean-Philippe	Porcherot		
Marie-Yvonne	Rivollier		



DOIZIEUX

Organigramme de crise

PCC





DOIZIEUX

Fiche-mission FM1
Directeur des Opérations de Secours (DOS)

PCC

DOS = DECIDEUR UNIQUE DES ACTIONS A PRENDRE
-> donne des ordres à l'équipe du PCS (élus et employés communaux)

Missions générales

- Se rend sur les lieux
- Active le PCS
- Prend les premières mesures d'urgence
- Reste en liaison avec le PCC et la Préfecture
- Décide des actions à mener, en coordination avec le COS
- Répercute ces actions sur le RAC

Lieu	<ul style="list-style-type: none">• Si possible aux côtés du COS (sinon, le DOS et le COS doivent être en liaison grâce à des moyens de communication fiables)• Possibilité de se déplacer sur l'ensemble du territoire communal
Effectif	<ul style="list-style-type: none">• 1 personne (le Maire)
Consignes particulières	<ul style="list-style-type: none">• Tester le(s) moyen(s) de communication avant de partir sur le terrain• Etre constamment joignable par le Poste de Commandement Communal (PCC)• Prévoir un talkie-walkie si les portables ne fonctionnent pas

	<p>Fiche-mission FM2 Responsable des Actions Communales (RAC)</p>	<p>PCC</p>
---	---	------------

DOS = DECIDEUR UNIQUE DES ACTIONS A PRENDRE
Le RAC met en application les décisions prises et remonte les informations au DOS

Le RAC doit rester en permanence au PCC pour centraliser les informations

Missions générales	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se rend au PCC ➤ Répartit et coordonne les actions à mener entre les différentes cellules ➤ Possède une vue d'ensemble sur la situation : la gestion sur le terrain, les décisions prises, les demandes formulées par les différents acteurs ... ➤ Prend contact avec le SDIS, la Gendarmerie et éventuellement la Préfecture ➤ Fait régulièrement des points de situation avec les différentes cellules

Lieu	<ul style="list-style-type: none"> • PCC
Effectif	<ul style="list-style-type: none"> • 1 personne
Consignes particulières	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre aux services d'urgence et à la préfecture son numéro de ligne directe au PCC • Se référer régulièrement à la main courante, de manière à vérifier le bon déroulement des actions • Rester au PCC

 DOIZIEUX	Fiche-mission FM3 Cellule Communication	PCC
--	--	------------



Tout message doit être validé par le DOS avant diffusion

Pour tout événement préfectoral (ORSEC), se reporter aux messages élaborés par la préfecture

Missions générales

- Se rend au PCC
- Se tient au courant de l'évolution du phénomène et des actions mises en place
- Prépare le communiqué de presse (diffusion avec accord du DOS)
- Etablit une salle de presse
- Répond aux appels de la population concernant le phénomène
- Assure la communication auprès des impliqués / déplacés / sinistrés

Lieu	<ul style="list-style-type: none"> • PCC
Effectif	<ul style="list-style-type: none"> • 1 personne
Consignes particulières	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas donner d'informations aux médias sans avoir fait le point avec le DOS et/ou le RAC • Ne pas donner d'informations non vérifiées

	<p>Fiche-mission FM4 Cellule Logistique</p>	<p>PCC</p>
---	---	-------------------

Missions générales

- Mobilise les moyens techniques de la commune
- Réquisitionne le matériel privé (entreprises, agriculteurs...)
- Emprunte le matériel des communes partenaires, si possible
- Reste en contact avec EDF et Orange (réseaux)
- Identifie les réparations d'urgence

- Fin de crise : récupère le matériel et redonne celui qui a été emprunté

Lieu	<ul style="list-style-type: none"> • PCC et terrain
Effectif	<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 2 personnes
Consignes particulières	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre un gilet pour être identifiable sur le terrain • Tester les moyens de communication avant de partir sur le terrain • Rester en liaison permanente avec le chef de cellule



DOIZIEUX

Fiche-mission FM5
Cellule Aide à la population

PCC

Missions générales

- Assure l'organisation de l'hébergement
- Assure que le registre d'entrée et de sortie des personnes hébergées est renseigné
- Assure la restauration des sinistrés
- Met à disposition des boissons et de la nourriture à destination des secours
- Communique et accompagne les personnes vulnérables
- Fait appel aux associations en cas de besoin de vêtements
- Oriente les personnes souhaitant faire des dons vers des associations partenaires
- Organise le soutien psychologique des sinistrés et fait appel à des spécialistes si nécessaire (médecins, psychologues...)
- Note les difficultés rencontrées et les idées d'amélioration

Lieu	<ul style="list-style-type: none">• PCC et terrain
Effectif	<ul style="list-style-type: none">• 1 à 2 personnes
Consignes particulières	<ul style="list-style-type: none">• Mettre un gilet pour être identifiable sur le terrain• Rester en liaison permanente avec le PCC



DOIZIEUX

Annuaire opérationnel

PCC

Autorités

	Téléphone		Fax
	Heures ouvrables	Astreinte	
Préfecture (42)	04 77 48 48 48		04 77 21 65 83
Préfecture (38)	04 76 60 34 00		04 76 51 34 88
Conseil Régional	04 26 73 40 00		04 26 73 42 18
Conseil Départemental (42)	04 77 48 42 42		04 77 48 42 99
Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP 42)	04 77 43 44 44		04 77 43 53 02
Direction Départementale des Territoires (DDT 42)	04 77 43 80 00		04 77 43 80 06
Direction Interdépartementale des Routes (DIR)	04 69 16 62 00 (Standard) 04 69 16 62 70 (Service Exploitation et Sécurité)		
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	04 77 43 53 53		04 77 43 53 63
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	04 77 91 08 00	18 ou 112	04 77 91 08 05
Gendarmerie	04 77 73 22 07	17	
Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU)		15	
Météo France	08 90 71 14 15		
	01 77 94 77 94		
Orange (France Télécom)		08 00 08 30 83	
Electricité de France (EDF)		08 11 01 02 12	

ETABLISSEMENTS SENSIBLES

	Téléphone	Mail
Ecole publique	04 77 20 96 12	
Ecole privée	04 77 20 99 75	
CIS	04 77 20 95 46	
Restaurant/chambre d'hôtes du Collet	04 77 20 90 64	hotel.lecollet@orange.fr
Restaurant du May	04 77 20 97 43	

Restaurant 'Domaine de la Tour'	06 73 00 05 00	ledomainedelatour@yahoo.fr
Gîte et centre de vacances 'La Grange aux Chouettes'	04 77 73 25 74	grangeauxchouettes@coloniesnature.com
Boulangerie	04 77 20 94 13	
Restaurant du Planil	04 77 92 51 89	
Restaurant 'Chez Jean-Marie'	04 77 39 75 72	
Gîte de Chavanoil	06 71 23 58 83	gitechavanoil42@orange.fr
Gîte 'Loft'O Vert'	04 77 20 82 43	loftovert@gmail.com
Restaurant 'Les Pieds dans l'O'	04 77 74 04 21	
Restaurant/gîte 'La Ptite Poule Rousse'	04 77 20 94 68	contact@poulerousse.fr
Bar/restaurant 'Le Ptit Saint-Just'	04 77 20 96 06	
Scierie Duplany	04 77 20 97 27	scierieduplany@wanadoo.fr



Modèle d'arrêté de réquisition

PCC

ARRETE DE REQUISITION

Le maire de

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'accident, l'événement
survenu le àheures.

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

ARRETE

Article 1er : Il est prescrit à M
demeurant à
de se présenter sans délai à la mairie de
pour effectuer la mission de
qui lui sera confiée.

Ou

De mettre à la disposition du maire le matériel suivant :

.....
.....

et de le faire mettre en place à (indiquer le lieu)

Article 2 : Le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Paul-en-Jarez est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à, le

Le maire,

ATTENTION : les frais de réquisitions sont à la charge de la commune sauf convention contraire avec le responsable de l'accident.

Fiches-Actions



- Définition

Une fiche-action se veut être un document permettant une décision rapide de la cellule de crise lors d'un évènement. C'est un document qui détaille toutes les actions que la cellule de crise doit entreprendre pour la protection des populations.

- Principales mesures de sauvegarde

- Sécuriser les lieux
- Informer la population
- Ouvrir les lieux d'accueil si une évacuation est déclenchée
- Organiser le ravitaillement alimentaire des personnes évacuées
- Assurer le soutien logistique des intervenants

- Précisions

Les décisions de la cellule de crise pourront se prendre en fonction de l'évolution du phénomène. Les actions-types pourront donc être modifiées et adaptées par la cellule de crise en fonction de ces évolutions.

En ce qui concerne les risques industriel et nucléaire, la Préfecture se substituera à la commune (la zone impactée dépassant les limites communales). De ce fait, les actions possibles que la cellule de crise aura à mener seront décidées par la cellule de crise préfectorale.

- **Préambule**

- Le Maire est alerté.
- Le Maire se rend au poste de commandement (mairie).
- Le Maire appelle les membres de la cellule de crise.
- Le Maire déclenche le PCS.
- Le Maire informe les autorités du déclenchement du PCS (Préfecture, Gendarmerie...).

- **Mesures de sauvegarde**

Quoi ?	Comment ?			
Surveiller l'évolution du feu	En lien avec le SDIS et/ou sur le terrain	V	P-A	A
Empêcher l'accès aux zones touchées	En lien avec la Gendarmerie (barrières, panneaux) Informar les populations	P-A	A	
Dégager les obstacles pouvant obstruer l'accès à la zone en feu	Personnel communal avec le matériel technique (tracteur avec mini pelle...)	A		
Informar les riverains	<i>Via</i> le système d'alerte en masse	A		
Evacuer et héberger les personnes dont les habitations sont touchées ou seront touchées	En véhicule vers la salle polyvalente ou la salle des associations En véhicule vers les gîtes disponibles	A		
Organiser la circulation en tenant compte des accès coupés	En lien avec la Gendarmerie Avec les panneaux de circulation	A		
Organiser le ravitaillement alimentaire des personnes hébergées	Auprès des supermarchés (Intermarché, Leclerc...) Auprès des restaurants	A		

V : Vigilance

P-A : Pré-Alerte

A : Alerte

N : Retour à la normale



Prévenir EDF, GDF et Orange du risque pour qu'ils puissent effectuer un diagnostic-réseau (et le remettre en état si besoin est).

- **Préambule**

- Le Maire est alerté.
- Le Maire se rend au poste de commandement (mairie).
- Le Maire appelle les membres de la cellule de crise.
- Le Maire déclenche le PCS.
- Le Maire informe les autorités du déclenchement du PCS (Préfecture, Gendarmerie...).

- **Mesures de sauvegarde**

Quoi ?	Comment ?	
Surveiller le Dorlay	Sur informatique (SAPHYRAS) et/ou sur le terrain (échelle limnimétrique)	V
Empêcher l'accès aux zones inondées	En lien avec la Gendarmerie (barrières, panneaux) Informers les populations	A
Dégager les obstacles pouvant obstruer l'écoulement du Dorlay	Personnel communal avec le matériel technique (tracteur avec mini pelle...)	N
Informers les riverains	<i>Via</i> le système d'alerte en masse	A
Evacuer et héberger les personnes dont les habitations sont inondées	En véhicule vers la salle polyvalente ou la salle des associations En véhicule vers les gîtes disponibles	A
Organiser la circulation en tenant compte des zones inondées	En lien avec la Gendarmerie Avec les panneaux de circulation	A
Organiser le ravitaillement alimentaire des personnes hébergées et des personnes ayant refusé d'évacuer leurs habitations	Auprès des supermarchés (Intermarché, Leclerc...) Auprès des restaurants	A
Surveiller les habitations évacuées	Sur le terrain (personnel communal avec le tracteur)	A

V : Vigilance

P-A : Pré-Alerte

A : Alerte

N : Retour à la normale



Prévenir EDF, GDF et Orange du risque pour qu'ils puissent effectuer un diagnostic-réseau (et le remettre en état si besoin est).

- **Préambule**

- Le Maire est alerté.
- Le Maire se rend au poste de commandement (mairie).
- Le Maire appelle les membres de la cellule de crise.
- Le Maire déclenche le PCS.
- Le Maire informe les autorités du déclenchement du PCS (Préfecture, Gendarmerie...).

- **Mesures de sauvegarde**

Quoi ?	Comment ?	
Empêcher l'accès aux zones touchées	En lien avec la Gendarmerie (barrières, panneaux) Informers les populations	A
Informers les populations	<i>Via</i> le système d'alerte en masse	A
Evacuer et héberger les personnes dont les habitations ont été touchées	En véhicule vers la salle polyvalente ou la salle des associations En véhicule vers les gîtes disponibles	A
Organiser la circulation en tenant compte des accès coupés	En lien avec la Gendarmerie Avec les panneaux de circulation	A
Organiser le ravitaillement alimentaire des personnes hébergées	Auprès des supermarchés (Intermarché, Leclerc...) Auprès des restaurants	A

V : Vigilance

P-A : Pré-Alerte

A : Alerte

N : Retour à la normale



Prévenir EDF, GDF et Orange du risque pour qu'ils puissent effectuer un diagnostic-réseau (et le remettre en état si besoin est).



Fiche-Action 4 Sismique (niveau 2)

Fiche-Action

- **Préambule**

- Le Maire est alerté.
- Le Maire se rend au poste de commandement (mairie).
- Le Maire appelle les membres de la cellule de crise.
- Le Maire déclenche le PCS.
- Le Maire informe les autorités du déclenchement du PCS (Préfecture, Gendarmerie...).

- **Mesures de sauvegarde**

Quoi ?	Comment ?	
Informers les populations	Via le système d'alerte en masse	A
Evacuer et héberger les personnes dont les habitations ont été touchées	En lien avec le SDIS En véhicule vers la salle polyvalente ou la salle des associations En véhicule vers les gîtes disponibles	A
Organiser la circulation en tenant compte des accès coupés	En lien avec la Gendarmerie Avec les panneaux de circulation	A
Organiser le ravitaillement alimentaire des personnes hébergées	Auprès des supermarchés (Intermarché, Leclerc...) Auprès des restaurants	A
Dégager les obstacles pouvant obstruer la chaussée, avec l'accord des autorités !	Personnel communal avec le matériel technique (tracteur avec mini pelle...)	N

V : Vigilance

P-A : Pré-Alerte

A : Alerte

N : Retour à la normale



Prévenir EDF, GDF et Orange du risque pour qu'ils puissent effectuer un diagnostic-réseau (et le remettre en état si besoin est).

- **Préambule**

- Le Maire est alerté.
- Le Maire se rend au poste de commandement (mairie).
- Le Maire appelle les membres de la cellule de crise.
- Le Maire déclenche le PCS.
- Le Maire informe les autorités du déclenchement du PCS (Préfecture, Gendarmerie...).

- **Mesures de sauvegarde**

Quoi ?	Comment ?	
Informers les populations	<i>Via</i> le système d'alerte en masse	A
Evacuer et héberger les personnes dont les habitations ont été touchées	En véhicule vers la salle polyvalente ou la salle des associations En véhicule vers les gîtes disponibles	A
Organiser la circulation en tenant compte des accès coupés	En lien avec la Gendarmerie Avec les panneaux de circulation	A
Organiser le ravitaillement alimentaire des personnes hébergées	Auprès des supermarchés (Intermarché, Leclerc...) Auprès des restaurants	A
Dégager les obstacles pouvant obstruer la chaussée (arbres, poteaux, toitures...)	Personnel communal avec le matériel technique (tracteur avec mini pelle...)	N

V : Vigilance

P-A : Pré-Alerte

A : Alerte

N : Retour à la normale



Prévenir EDF, GDF et Orange du risque pour qu'ils puissent effectuer un diagnostic-réseau (et le remettre en état si besoin est).

ANNEXES